*VILLE DE SAINT-RAYMOND*
*375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1*
*Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203*

# AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 833-23**

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 16 octobre 2023, le règlement suivant :

- **Règlement 833-23** ***Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'ajouter l'usage établissements de restauration (café et/ou bistrot) à l'intérieur de la zone REC-19 (accueil Cantin de la Vallée Bras-du-Nord)***

Ce règlement est entré en vigueur le 23 novembre 2023 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 23 novembre 2023.

La greffière,

Vicky Morasse